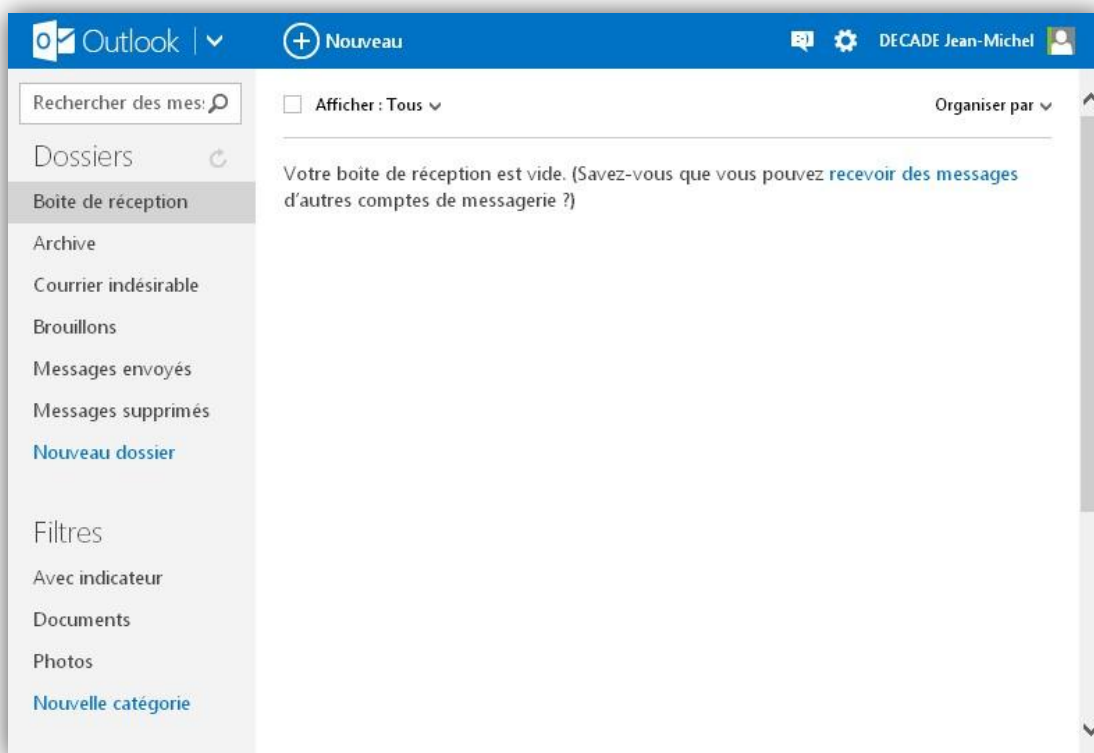



Configurer son compte email pour recevoir les messages de l'académie de la Réunion

Outlook.com, hotmail.fr, hotmail.com, live.fr, aol.fr et autres comptes Microsoft

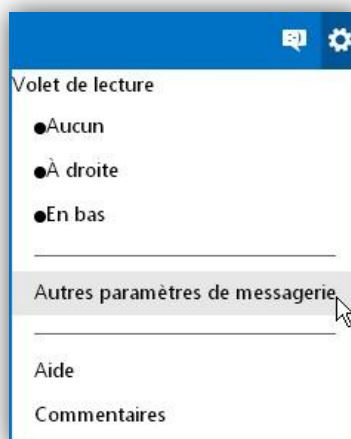
Accédez à votre compte de messagerie en vous connectant normalement (comme si vous vouliez consulter vos messages).



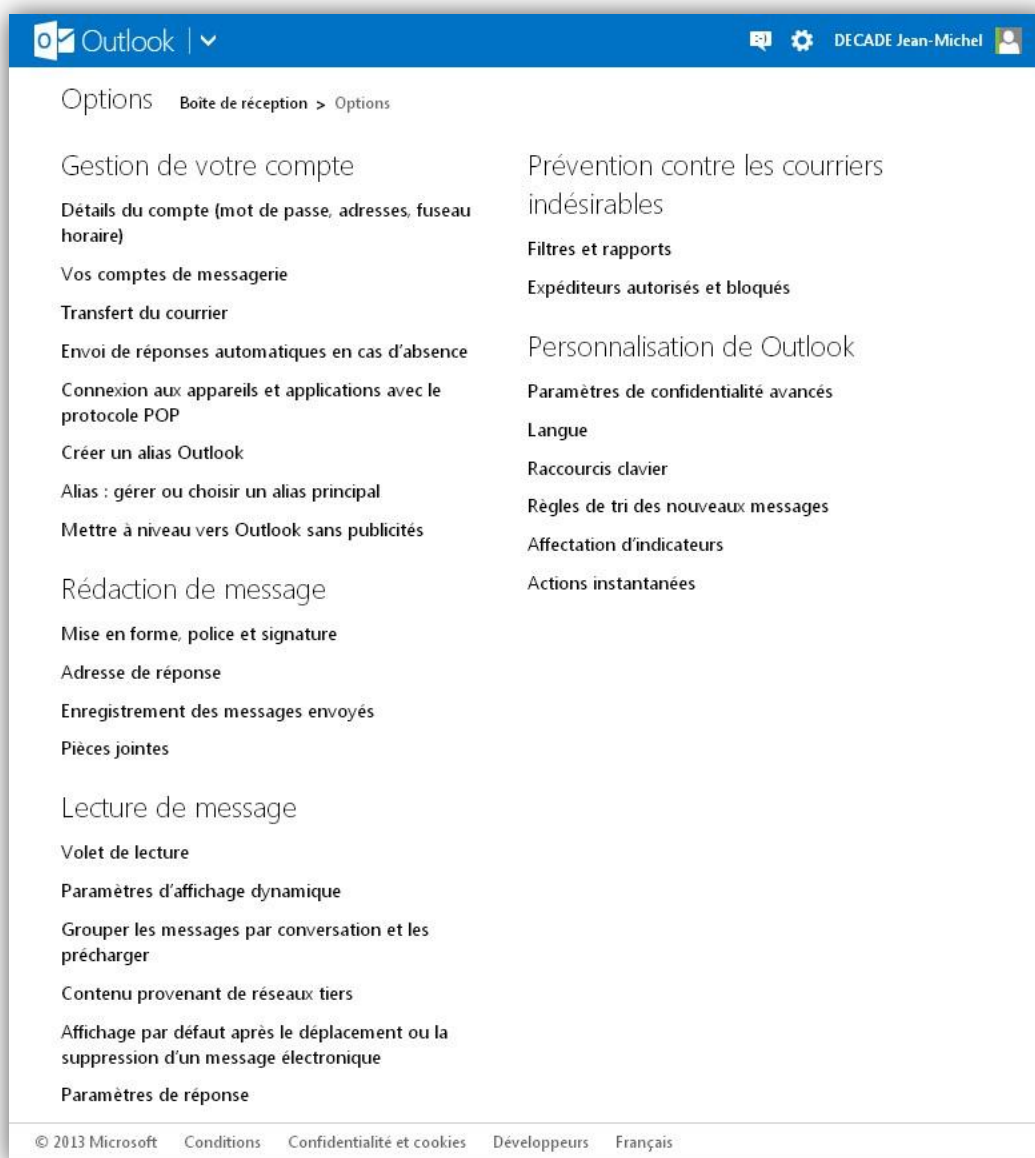
Cliquer sur la roue dentée  située en haut à droite près de votre nom pour accéder au menu de paramétrage du compte.



Dans le menu, sélectionnez *Autres paramètres de messagerie* et cliquez.



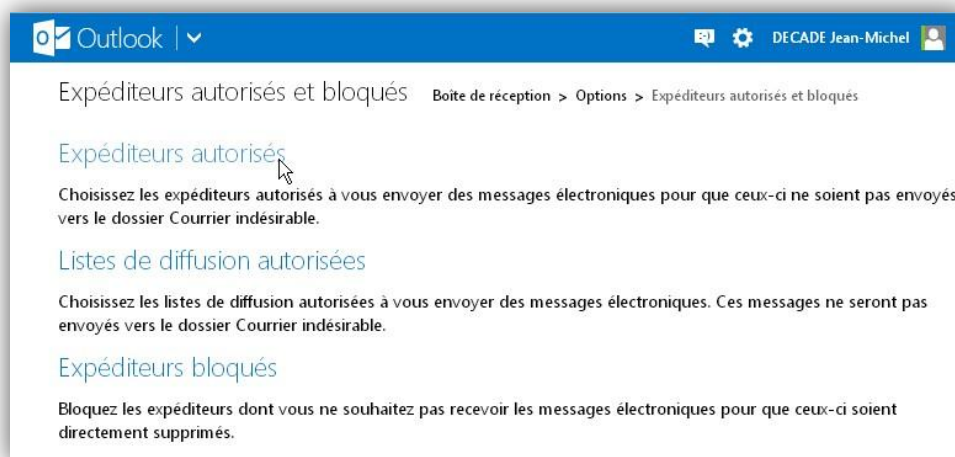
Vous accédez alors à la page suivante :



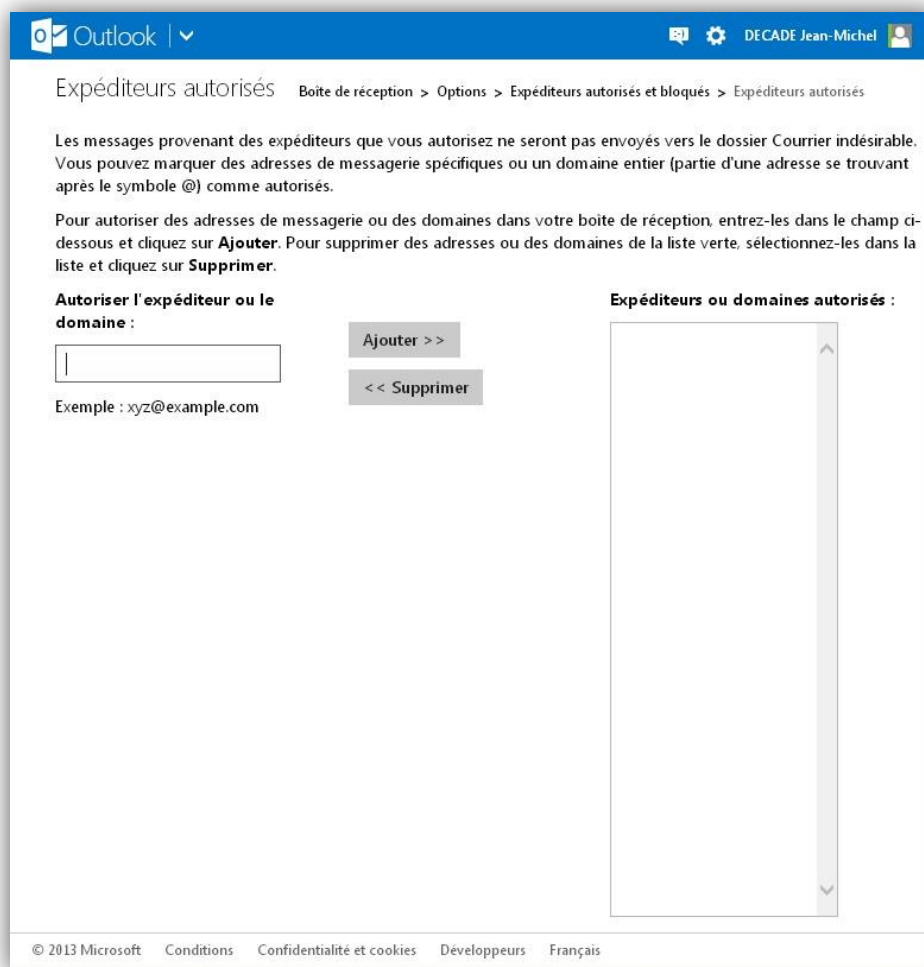
Cliquez sur le lien [Expéditeurs autorisés et bloqués](#) dans la partie *Prévention contre les courriers indésirables*.



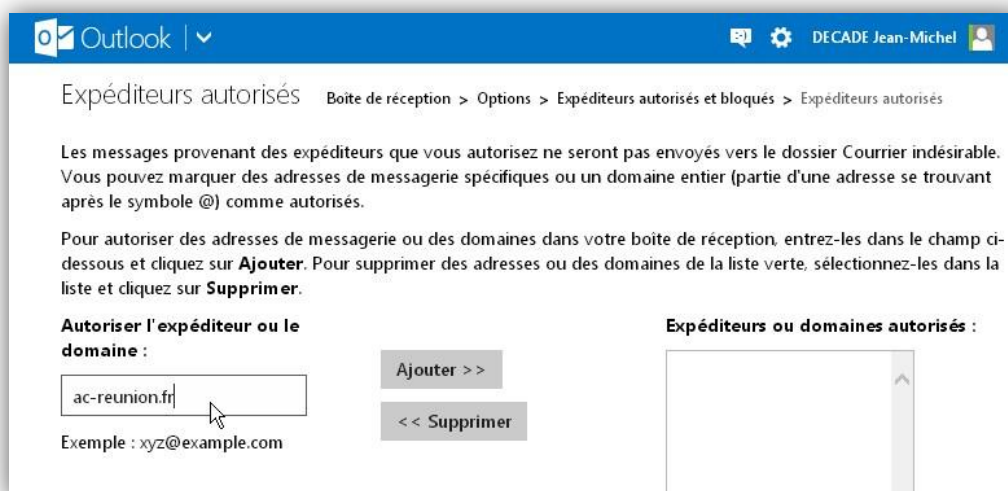
Vous accédez alors à la page suivante :



Cliquez sur le lien [Expéditeurs autorisés](#) pour accéder à la page suivante où nous allons pouvoir autoriser les emails venant de l'académie de la Réunion :



Dans le champ texte situé juste au dessous de [Autoriser l'expéditeur ou le domaine](#) tapez [ac-reunion.fr](#) (c'est le nom du domaine pour l'académie de la Réunion).



Cliquez sur le bouton **Ajouter** pour ajouter l'académie de la Réunion dans les domaines autorisés à vous envoyer des emails.

Outlook | v

Boîte de réception > Options > Expéditeurs autorisés et bloqués > Expéditeurs autorisés

DECADE Jean-Michel

Expéditeurs autorisés

Les messages provenant des expéditeurs que vous autorisez ne seront pas envoyés vers le dossier Courriel indésirable. Vous pouvez marquer des adresses de messagerie spécifiques ou un domaine entier (partie d'une adresse se trouvant après le symbole @) comme autorisés.

Pour autoriser des adresses de messagerie ou des domaines dans votre boîte de réception, entrez-les dans le champ ci-dessous et cliquez sur **Ajouter**. Pour supprimer des adresses ou des domaines de la liste verte, sélectionnez-les dans la liste et cliquez sur **Supprimer**.

Autoriser l'expéditeur ou le domaine :

Exemple : xyz@example.com

Ajouter >>

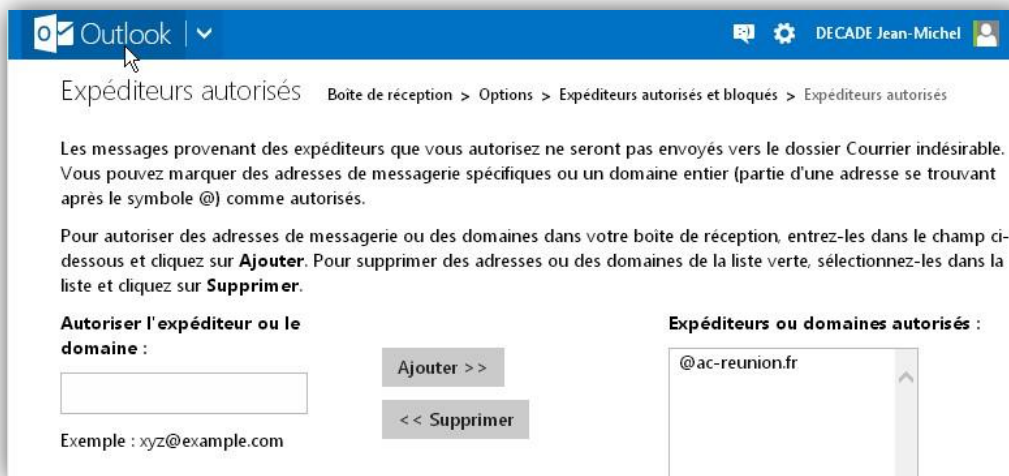
<< Supprimer

Expéditeurs ou domaines autorisés :

- @ac-reunion.fr

© 2013 Microsoft Conditions Confidentialité et cookies Développeurs Français

Voilà, c'est fait. Vous pouvez retourner à votre boîte de réception en cliquant sur le lien en haut à gauche de la page.



Vous pouvez maintenant faire votre demande d'aménagement en ligne dans l'application DECADE ou demandez à ce que l'on vous renvoie une nouvelle demande de confirmation ou vos documents de confirmation en accédant à la procédure prévu à cet effet en ligne (disponible à partir du vendredi 8 novembre 2013).

Adresse de l'application DECADE: <https://ocean.ac-reunion.fr/decade>

Si vous ne recevez pas d'email dans les 24h merci de contacter la division des examens et concours (DEC) au niveau du Rectorat de la Réunion.